

Mise à jour annuelle de la ministre (2022)

Mise en œuvre des recommandations issues de l'examen quinquennal de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle effectué par le Conseil consultatif de l'accessibilité

Octobre 2022

Le présent rapport est accessible sous d'autres formats, sur demande.
Veuillez communiquer avec le Bureau de l'accessibilité du Manitoba :

Courriel : MAO@gov.mb.ca.

Téléphone : 204 945-7613

Sans frais : 1 800 282-8069, poste 7613

Reconnaissance territoriale

Nous reconnaissons que le Manitoba se trouve sur les territoires visés par un traité et sur les terres ancestrales des peuples anishinaabe, anishinewuk, dakota oyate, denesuline and nehethowuk.

Nous reconnaissons qu'une partie du Manitoba se trouve sur le territoire des Métis de la Rivière-Rouge.

Nous reconnaissons que le nord du Manitoba comprend des terres qui étaient et sont toujours les terres ancestrales des Inuits.

Nous restons engagés à travailler en partenariat avec les peuples autochtones dans un esprit de vérité, de réconciliation et de collaboration, conformément à leurs droits constitutionnels et à leurs droits de la personne.

Table des matières

Mise à jour annuelle de la ministre (2022)	1
Reconnaissance territoriale	2
Table des matières	3
Contexte	4
Équipe interministérielle de mise en œuvre	5
Mise en œuvre des recommandations	6
Recommandation 1 – permanente	7
Recommandation 2 – en cours	8
Recommandation 3 – permanente	8
Recommandation 4 – permanente	9
Recommandation 5 – en cours	9
Recommandation 6 – permanente	10
Recommandation 7 – permanente	10
Recommandation 8 – permanente	10
Recommandation 9 – permanente	11
Recommandation 10 – terminée	11
Recommandation 11 – en pause	11
Recommandation 12 – permanente	12
Recommandation 13 – permanente	12
Recommandation 14 – permanente	13
Recommandation 15 – en cours	13
Recommandation 16 – terminée	14
Recommandation 17 – en cours	14
Recommandation 18 – permanente	14
Recommandation 19 – en cours	15
Recommandation 20 – terminée	15
Recommandation 21 – terminée	15
Recommandation 22 – en cours	16
Prochaines étapes	16
Mesure des progrès	18
Coordonnées	19

Contexte

Toutes les normes d'accessibilité adoptées par voie de règlement en vertu de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains doivent faire l'objet d'un examen après une période de cinq années. La norme d'accessibilité pour le service à la clientèle est entrée en vigueur le 19 octobre 2015.

Entre le printemps 2020 et le mois de septembre 2021, le Conseil consultatif de l'accessibilité (le Conseil) a mené un processus de consultation approfondi qui a permis :

- d'examiner les objectifs en matière d'accessibilité ainsi que les mesures, les politiques, les pratiques ou toute autre exigence énoncées dans la norme, et de déterminer qui les mettaient en œuvre et de quelle manière;
- de formuler une série de recommandations pour toute mise à jour de la norme que pourrait envisager la ministre responsable de l'Accessibilité.

En septembre 2021, le Conseil a publié le rapport [Ce que nous avons entendu](#) qui recensait les principaux thèmes et domaines de préoccupation exprimés par la communauté des personnes handicapées, les entreprises et les autres organismes assujettis lors de leur participation au processus de consultation. Une [version définitive du rapport](#), reprenant les recommandations officielles du Conseil, a été présentée à la ministre responsable de l'Accessibilité au cours du même mois, puis annoncée dans un [communiqué de presse](#) daté du 10 novembre 2021.

En réponse, la ministre responsable de l'Accessibilité a ordonné la mise sur pied d'une équipe interministérielle de mise en œuvre pour veiller à ce que les recommandations du Conseil en vue d'améliorer l'accessibilité dans le domaine du service à la clientèle soient traitées avec succès au cours des deux à trois années suivantes.

Le présent rapport met en évidence les travaux de l'équipe de mise en œuvre d'octobre 2021 à octobre 2022 et propose une mise à jour sur l'avancement de la situation.

Équipe interministérielle de mise en œuvre

En novembre 2021, une équipe interministérielle de mise en œuvre composée de membres du personnel du gouvernement a été mise sur pied. Elle comprenait des représentants de la Commission de la fonction publique, du ministère des Familles, du Bureau de l'accessibilité du Manitoba, du Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité pour les Manitobains et de la Division des communications et de la mobilisation (ministère des Finances). Cette équipe est officiellement dirigée par la sous-ministre adjointe de la Division des services ministériels du ministère des Familles, et ses projets sont gérés par le personnel du Bureau de l'accessibilité du Manitoba.

Membres de l'équipe de mise en œuvre – d'octobre 2021 à octobre 2022

Heidi Wurmman – sous-ministre adjointe, Division des services ministériels, ministère des Familles (**présidente**)

Charissa McIntosh – analyste principale de la politique, Bureau de l'accessibilité du Manitoba (**gestionnaire de projet**)

Darren Macdonald – directeur général, Bureau de l'accessibilité du Manitoba

Emily Walker – analyste principale de la politique/secrétaire du Conseil, Bureau de l'accessibilité du Manitoba

Lucia Madariaga-Vigñudo – directrice adjointe, Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité du Manitoba

Natasha Jainarine – gestionnaire, Section de la diversité et de l'inclusion, Commission de la fonction publique

Darlene Hedgecock – coordonnatrice de programme, Section de la diversité et de l'inclusion, Commission de la fonction publique

Laura Funk – coordonnatrice de programme, Section de la diversité et de l'inclusion, Commission de la fonction publique

Erin McKay – directrice de la stratégie et de la gouvernance, Division des communications et de la mobilisation, ministère des Finances

Au cours de cette période, l'équipe de mise en œuvre a tenu des réunions périodiques, environ tous les deux mois, et a rédigé des mises à jour trimestrielles à la demande de la ministre, des documents qui ont été publiés sur le site Web du Bureau de l'accessibilité du Manitoba (www.AccessibiliteMB.ca) après leur approbation.

Mise en œuvre des recommandations

L'examen quinquennal de la norme d'accessibilité pour les services à la clientèle effectué par le Conseil comprenait un ensemble de 22 recommandations contribuant à améliorer le service à la clientèle pour les personnes ayant des problèmes d'accessibilité tout en renforçant la compréhension et les pratiques de mise en œuvre pour les entités tenues de respecter le règlement.

Synthèse des progrès au 1^{er} octobre 2022

- **Quatre** recommandations ont été mises en œuvre et sont considérées comme **terminées**.
- **Onze** recommandations ont fait l'objet d'activités initiales aujourd'hui terminées et sont considérées comme **permanentes** pour la période 2021-2024.
- **Six** recommandations sont **en cours** de réalisation.
- **Une** recommandation est mise **en pause** et sera réexaminée en avril 2024.

La présente section recense les faits marquants et les activités qui ont été menées dans tout le gouvernement du Manitoba pour appuyer la mise en œuvre réussie de ces recommandations pour la période comprise entre octobre 2021 et octobre 2022.

Recommandation 1 – permanente

Effectuer un examen de tous les ministères pour s’assurer que le gouvernement du Manitoba respecte ou dépasse constamment les exigences de la norme et agit comme chef de file et champion en ce qui concerne les mesures législatives applicables à l’accessibilité.

- Un examen interne de tous les ministères du gouvernement est en cours. Les données liées à la mise en œuvre de la Loi sur l’accessibilité pour les Manitobains et des normes d’accessibilité connexes ont été recueillies par les hauts dirigeants de nombreux ministères.
- À l’automne 2022, des groupes de discussion seront organisés dans le cadre de cet examen pour demander aux fonctionnaires handicapés, aux coordonnateurs ministériels de l’accessibilité et aux sous-ministres adjoints de nous faire part de leur niveau de connaissance à propos des mesures législatives en matière d’accessibilité et de leur expérience dans l’offre d’un service à la clientèle accessible à la population manitobaine.
- Les données obtenues dans le cadre de l’examen permettront d’éclairer les prochaines améliorations aux politiques et aux processus du gouvernement, avec l’objectif d’améliorer l’accessibilité au sein du gouvernement du Manitoba, que ce soit en tant que fournisseur de services ou en tant qu’employeur.
- La Commission de la fonction publique assure le suivi du respect, par l’administration, des exigences de la norme et du Plan d’accessibilité du gouvernement du Manitoba par l’intermédiaire de rapports ministériels trimestriels.

Recommandation 2 – en cours

Examiner le rôle des coordonnateurs ministériels de l'accessibilité dans le cadre d'une stratégie importante permettant de redynamiser les engagements en matière de sensibilisation à l'accessibilité et de communication au sein des ministères.

- La Commission de la fonction publique continue de veiller à ce que le rôle des coordonnateurs représente une composante importante de travail mené pour faire avancer les initiatives en matière d'accessibilité dans tout le gouvernement. Pendant cette période, la Commission de la fonction publique s'est assurée que chaque ministère disposait d'un coordonnateur et a organisé des réunions trimestrielles avec l'ensemble des coordonnateurs.
- L'élaboration d'une trousse à outils sur l'accessibilité et d'un catalogue des technologies d'assistance sera achevée d'ici le mois de décembre 2022. Ces documents seront transmis ou distribués aux consultants en ressources humaines et aux ministères par l'intermédiaire des coordonnateurs.

Recommandation 3 – permanente

Veiller à ce que les communications et les services soient constamment accessibles à tous les membres du public.

- La Division des communications et de la mobilisation élabore actuellement un plan de projet pour faire avancer la mise en œuvre des recommandations de l'examen quinquennal et s'harmoniser avec la mise en œuvre de la norme en matière de renseignements et de communication accessibles.
- À partir de mai 2022, des réunions trimestrielles ont été organisées entre la Division des communications et de la mobilisation et Familles Manitoba pour garantir l'accessibilité des communications internes et externes.
- La Division des communications et de la mobilisation a établi un groupe de travail sur l'accessibilité pour compiler les ressources de communication accessibles, lesquelles sont transmises par la Commission de la fonction publique aux coordonnateurs ministériels de l'accessibilité en vue d'être distribuées dans l'ensemble de leur ministère. Ces ressources comprennent des formations sur la création de documents accessibles, la coordination d'événements accessibles et la compréhension de la législation en matière d'accessibilité.

Recommandation 4 – permanente

Élargir la mise à disposition de documents et d'information au public dans la langue ASL.

- L'E-Quality Communication Centre of Excellence (ECCOE) a réalisé cinq vidéos contenant des renseignements sur la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains et les normes connexes pour le compte du Bureau de l'accessibilité du Manitoba. Ces vidéos seront publiées sur le site Web du Bureau une fois sa nouvelle version mise en ligne en 2023.
- La Division des communications et de la mobilisation a mis sur pied un groupe de travail sur l'accessibilité qui se penchera sur les lignes directrices et les procédures pour proposer des services dans la langue ASL.

Recommandation 5 – en cours

Intégrer l'accessibilité aux premières étapes de l'élaboration des projets et des programmes, particulièrement dans les processus d'approvisionnement.

- Le Conseil consultatif de l'accessibilité souhaite fournir d'autres avis et formuler d'autres recommandations à la ministre concernant l'approvisionnement. Le Bureau de l'accessibilité du Manitoba coordonnerait tous les travaux de suivi au sein du gouvernement.
- Le Bureau travaille avec le ministère du Travail, de la Protection du consommateur et des Services gouvernementaux pour déterminer comment intégrer au mieux l'accessibilité dans le *Procurement Administration Manual* (manuel d'administration de l'approvisionnement) du gouvernement du Manitoba. Cela permettra d'assurer une prise de conscience concernant les normes de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains et de souligner la nécessité d'en tenir compte dans les exigences des appels d'offres, le cas échéant.

Recommandation 6 – permanente

Favoriser la transparence de la conformité gouvernementale et améliorer la collaboration avec le Conseil.

- Depuis octobre 2021, le Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité a rencontré les membres du Conseil à diverses reprises pour échanger avec eux sur les activités entreprises, les tendances et les chiffres en matière de conformité. Ces réunions ont également permis de réfléchir à des idées concernant les projets à venir en la matière. Le Secrétariat rencontrera les membres du Conseil tous les six mois, sur une base permanente.

Recommandation 7 – permanente

Offrir des ressources adéquates au Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité.

- Un dirigeant de la conformité en matière d'accessibilité a rejoint à temps plein le Secrétariat en septembre 2022 et des travaux sont en cours pour augmenter l'effectif du Secrétariat en 2023-2024.

Recommandation 8 – permanente

Veiller à ce que les activités de conformité soient plus transparentes, grâce à des rapports annuels.

- Le Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité a fait une présentation au Conseil le 8 juin 2022. Les données sur la conformité de 2021-2022 ont été communiquées au Conseil, qui a recommandé qu'elles soient publiées dans le prochain rapport annuel sur l'accessibilité. Les données présentées ont été insérées dans le rapport annuel sur l'accessibilité de l'exercice 2021-2022 qui a été déposé par la ministre responsable de l'Accessibilité le 29 septembre 2022.
- Le Secrétariat a consulté le Conseil au sujet d'éventuels projets axés sur la conformité à intégrer dans le Plan d'accessibilité du gouvernement du Manitoba pour 2023 et 2024.

Recommandation 9 – permanente

Mesurer l'incidence de la norme sur l'amélioration de l'accessibilité et en faire état.

- En 2021, le Bureau de l'accessibilité du Manitoba a mené un sondage auprès des entreprises qui pourrait servir de base aux prochains sondages visant à mesurer le niveau de sensibilisation du public à l'égard de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains ainsi que la perception de ses effets.
- Pendant cette période, le Bureau a mené une recherche intergouvernementale pour trouver d'autres moyens permettant de mesurer ces effets et d'en rendre compte, comme l'élaboration d'un indice de la qualité de vie. D'autres travaux seront menés sur cette recommandation en 2023 et en 2024.

Recommandation 10 – terminée

Établir des protocoles du Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité pour signaler et régler les plaintes relatives aux normes d'accessibilité.

- La politique et les procédures de traitement des plaintes concernant les allégations de non-conformité ont été téléversées sur le site Web de la conformité en matière d'accessibilité et peuvent être consultées par le public.

Recommandation 11 – en pause

Rétablir le seuil inférieur de 20 employés ou plus applicable aux organismes qui doivent documenter les politiques et rendre ces politiques accessibles au public.

- Cette recommandation est mise en pause et sera réexaminée après avril 2024.

Recommandation 12 – permanente

Améliorer considérablement l'action sociale et la sensibilisation des entreprises et des organismes assujettis aux exigences.

- Pendant la Semaine de la PME du Manitoba qui s'est tenue à la mi-octobre 2022, le Bureau de l'accessibilité du Manitoba a diffusé des publicités dans 18 titres de la presse quotidienne, hebdomadaire et communautaire de la province pour sensibiliser la population à propos de l'accessibilité et des normes connexes au Manitoba.
- Entre octobre 2021 et octobre 2022, le Bureau a publié et distribué six numéros du bulletin *Accessibility News* à plus de 1 800 abonnés.
- Depuis le 1^{er} mai 2022, le Bureau a élaboré de nouveaux outils et de nouvelles ressources pour aider les organisations à se conformer aux normes actuelles en matière d'accessibilité, y compris la nouvelle norme en matière de renseignements et de communication accessibles.
- En mars 2022, il a lancé une campagne par publipostage consistant à envoyer des cartes postales à plus de 52 000 exploitations agricoles et entreprises en milieu urbain et rural pour leur rappeler leurs responsabilités à l'égard de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains et les inciter à faire appel au Fonds pour l'accessibilité du Manitoba.

Recommandation 13 – permanente

Améliorer l'éducation, l'action sociale et la sensibilisation dans les collectivités situées à l'extérieur de Winnipeg.

- Une campagne par publipostage à l'intention de plus de 52 000 exploitations agricoles et entreprises en milieu urbain et rural a eu lieu en mars 2022. Le Bureau de l'accessibilité du Manitoba a envoyé deux cartes postales pour sensibiliser ces acteurs à propos de leurs responsabilités à l'égard de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains et communiquer des renseignements à propos du Fonds pour l'accessibilité du Manitoba. Ce nouveau programme de subventions a pour objectif d'aider les organismes à lever les obstacles et à respecter les normes en matière d'accessibilité en vigueur au Manitoba.

- En février 2022, le Bureau a assuré la promotion de ce fonds par l'intermédiaire d'un article dans le magazine *Municipal Leader* de l'Association des municipalités du Manitoba.

Recommandation 14 – permanente

Veiller à ce que le Bureau de l'accessibilité du Manitoba respecte ses engagements en matière de français.

- La conception d'une nouvelle version en français du site Web www.AccessibiliteMB.ca fait partie du processus de refonte du site mené au cours de l'année 2022.
- Le Bureau de l'accessibilité du Manitoba s'est engagé à fournir les renseignements relatifs aux normes d'accessibilité, aux ressources et aux formations en français et en anglais, ce qui comprend la publication simultanée des contenus du nouveau site Web dans les deux langues.
- En mars 2022, le Bureau a organisé un webinaire en français à propos du Fonds pour l'accessibilité du Manitoba (en collaboration avec le centre de services bilingues) dans le cadre du lancement du premier processus d'admission de ce nouveau programme de subventions pour l'accessibilité.

Recommandation 15 – en cours

Remplacer le titre du règlement anglais par « Accessible Customer Service Standard Regulation » pour l'harmoniser avec les autres normes d'accessibilité.

- Cette recommandation fait partie des travaux législatifs qui seront entrepris en 2022-2023 ou en 2023-2024.

Recommandation 16 – terminée

Veiller à ce que les organismes aient accès à des ressources et à un soutien financier pour appliquer cette norme.

- Le programme de subventions du Fonds pour l'accessibilité du Manitoba a été officiellement lancé le 14 février 2022 et le premier processus d'admission s'est terminé le 15 avril 2022.
- La ministre responsable de l'Accessibilité a approuvé 30 projets et un montant total de 756 300 \$ à attribuer à des organismes des secteurs commercial, sans but lucratif et public. Ces projets doivent être achevés d'ici le 31 mars 2023.

Recommandation 17 – en cours

Améliorer le profil et le contenu d'AccessibiliteMB.ca pour faciliter l'accès aux outils et aux ressources.

- Le Bureau de l'accessibilité du Manitoba collabore avec un concepteur et développeur Web spécialisé dans la création de sites Web accessibles pour veiller à ce que le site www.AccessibiliteMB.ca respecte le niveau AA des Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.1 du World Wide Web Consortium et affiche une meilleure navigabilité. Ce projet sera terminé en 2023.

Recommandation 18 – permanente

Moderniser les ressources du Bureau de l'accessibilité du Manitoba et les campagnes de sensibilisation pour qu'elles demeurent pertinentes et utiles.

- Le Bureau de l'accessibilité du Manitoba a fêté la Semaine manitobaine de sensibilisation à l'accessibilité en juin 2022 en organisant un webinaire sur la nouvelle norme en matière de renseignements et de communication accessibles. Jamais un webinaire du Bureau n'avait attiré autant de monde.
- Le Bureau a publié six messages sur les médias sociaux organiques en février 2022 afin d'accroître la notoriété du Fonds pour l'accessibilité du Manitoba.

Recommandation 19 – en cours

Veiller à ce que l'engagement du Manitoba à l'égard de l'accessibilité soit bien géré.

- Du personnel a été détaché pour occuper les postes de gestionnaire et de commis 3 du Fonds pour l'accessibilité du Manitoba afin de coordonner l'action de ce dernier. Ces postes deviendront permanents à l'automne 2022.
- Un dirigeant de la conformité en matière d'accessibilité a rejoint à temps plein le Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité en septembre 2022.
- Le Bureau de l'accessibilité du Manitoba a accueilli un nouveau directeur général en avril 2022 et une nouvelle analyste principale de la politique pour assurer un remplacement pendant un congé de maternité en octobre 2022.

Recommandation 20 – terminée

Continuer de surveiller les répercussions financières des recommandations sur les intervenants.

- Des analyses des coûts sont réalisées dans le cadre de l'élaboration de chaque nouvelle norme d'accessibilité.
- Une analyse des coûts a été menée en 2022 concernant la norme en matière de renseignements et de communication accessibles, et des estimations des coûts pour celles relatives aux transports et à la conception des espaces publics sont en cours.

Recommandation 21 – terminée

Nommer un membre supplémentaire au Conseil pour augmenter la diversité des points de vue.

- Le 15 février 2022, une neuvième personne a été nommée pour siéger au Conseil consultatif de l'accessibilité pour un mandat de trois ans. S'identifiant comme faisant partie de la communauté des sourds et malentendants, elle est une fervente militante des droits des personnes handicapées.

Recommandation 22 – en cours

Demander à tous les membres des organismes, des conseils et des commissions d'indiquer leur statut de personne handicapée au cours du processus de nomination.

- Le Bureau des organismes, des conseils et des commissions a mis à jour le langage inclusif de son formulaire de candidature au processus de nomination à un organisme, à un conseil ou à une commission.
- Les travaux sont en cours pour intégrer une formation sur l'accessibilité au processus d'intégration normalisé pour tous les nouveaux membres des organismes, conseils et commissions.

Prochaines étapes

Alors que les progrès sur les 18 recommandations se poursuivront en 2023 et en 2024, la section suivante décrit les prochaines étapes pour les six recommandations qui contribueront plus particulièrement à la réussite de leur mise en œuvre.

Recommandation 1

Effectuer un examen de tous les ministères pour s'assurer que le gouvernement du Manitoba respecte ou dépasse constamment les exigences de la norme et agit comme chef de file et champion en ce qui concerne la législation applicable à l'accessibilité.

- Une présentation au Comité directeur sur l'accessibilité décrivant les renseignements obtenus dans le cadre des groupes de discussion et des formulaires de rapport de conformité en matière d'accessibilité envoyés à tous les ministères du gouvernement sera proposée à l'hiver 2023.
- La Commission de la fonction publique rédige actuellement le nouveau Plan d'action du gouvernement du Manitoba pour 2023 et 2024 (publication prévue d'ici décembre 2022) afin d'appuyer le gouvernement dans son rôle de chef de file et de champion en ce qui concerne la législation applicable à l'accessibilité.

Recommandation 2

Examiner le rôle des coordonnateurs ministériels de l'accessibilité dans le cadre d'une stratégie importante permettant de redynamiser les engagements en matière de sensibilisation à l'accessibilité et de communication au sein des ministères.

- Pour continuer d'accompagner les coordonnateurs ministériels de l'accessibilité, la Commission de la fonction publique met à jour le mandat et les documents de formation du réseau de coordonnateurs. La Commission transmet les ressources liées à l'accessibilité aux coordonnateurs pour qu'elles soient distribuées dans l'ensemble de leur ministère.

Recommandation 8

Veiller à ce que les activités de conformité soient plus transparentes, grâce à des rapports annuels.

- À l'avenir, la mesure du rendement suivante figurera dans le rapport annuel de la ministre sur l'accessibilité : pourcentage d'organismes qui se conforment aux exigences d'accessibilité après avoir reçu un plan de mise en conformité.

Recommandation 13

Améliorer l'éducation, l'action sociale et la sensibilisation dans les collectivités situées à l'extérieur de Winnipeg.

- Au cours des deux prochaines années, le Bureau de l'accessibilité du Manitoba souhaite élargir ses possibilités de sensibilisation et de réseautage avec des organismes tels que l'Association des municipalités du Manitoba, la Manitoba School Boards Association, la Manitoba Chambers of Commerce et bien d'autres.

Recommandation 18

Moderniser les ressources du Bureau de l'accessibilité du Manitoba et les campagnes de sensibilisation pour qu'elles demeurent pertinentes et utiles.

- Le Bureau de l'accessibilité du Manitoba ajoutera une page Web sur le portail d'apprentissage sur la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains qui permettra au public de télécharger ses modules d'apprentissage au format de fichier « .zip ». Ainsi, les modules pourront être intégrés dans la formation déjà en place au sein de l'organisme et dans le système de gestion de l'apprentissage de Perfectionnement et formation.
- Un nouveau module de formation sur la norme en matière de renseignements et de communication accessibles sera ajouté à la version actuelle du portail d'apprentissage sur la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains en 2023.

Recommandation 19

Veiller à ce que l'engagement du Manitoba à l'égard de l'accessibilité soit bien géré.

- Le Bureau de l'accessibilité du Manitoba a lancé un processus de recrutement pour embaucher une nouvelle personne spécialisée en communications et en mobilisation. En outre, l'ouverture d'un nouveau poste d'analyste de la politique a été approuvée. Ce poste sera pourvu en 2023 pour se concentrer sur la sensibilisation des populations autochtones.

Mesure des progrès

En 2023, l'équipe interministérielle de mise en œuvre mesurera la réussite et la mise en œuvre des 16 recommandations désignées comme « permanentes » ou « en cours ».

Coordonnées

Si vous avez des questions, si vous voulez ces renseignements dans un autre format ou si vous souhaitez vous abonner au bulletin *Accessibility News*, veuillez communiquer avec le Bureau de l'accessibilité du Manitoba.

Bureau de l'accessibilité du Manitoba
240, avenue Graham, bureau 630
Winnipeg (Manitoba) R3C 0J7
Téléphone : 204 945-7613 sans frais : 1 800 282-8069, poste 7613
Courriel : MAO@gov.mb.ca
Site Web : AccessibiliteMB.ca

Pour toute question ou préoccupation liée à la conformité, veuillez communiquer avec :

Le Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité pour les Manitobains
114, rue Garry, 2^e étage
Winnipeg (Manitoba) R3C 1G1
Téléphone : 204 792-0263
Courriel : AccessibilityCompliance@gov.mb.ca.

**Bureau de
l'accessibilité du
Manitoba**

Manitoba 